

veau comité des transports aériens. La chose a maintenant été rectifiée et les membres de l'Association ont lieu de croire, je pense, autant que qu'on remédiera à ces anomalies d'ici peu. Nous allons nous en occuper, car, apparemment, les plaintes qui ont été formulées lors du congrès sont fondées.

M. Thomas (Moncton): Le ministre proposera-t-il une nouvelle mesure législative pour rendre les règlements applicables et, si oui, quand?

L'hon. M. Jamieson: Le député se rappelle probablement qu'une mesure législative a été adoptée à la fin de la dernière session pour remédier aux anomalies. Cependant, nous devons maintenant adapter les nouvelles dispositions aux anciens règlements de la Commission des transports aériens.

LES GRAINS

LE COLZA—REFUS DE DROIT D'ACHAT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Ma question s'adresse au ministre d'État, le représentant de Saskatoon-Humboldt. Il s'agit de l'affaire à laquelle j'ai fait allusion tantôt, à savoir, la directive que la Commission canadienne du blé a adressée à Joe Caplan, qui exploite une graineterie et qu'on a empêché d'acheter de la graine de colza, bien qu'il ait reçu des commandes de l'étranger, parce que son silo n'est pas compris dans la définition de silo dans la loi actuelle et ne pourrait donc pas être utilisé pour l'entreposage du blé ou nuire à l'entreposage du blé ailleurs. Je connais les sentiments du ministre à ce propos; il est de la Saskatchewan. Cela étant, qu'a-t-il à dire au sujet de cette ordonnance tout à fait déraisonnable de la Commission canadienne du blé qui empêche des milliers de cultivateurs...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant a maintenant posé sa question et le ministre pourrait peut-être y répondre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je crois qu'un exposé précis des faits répondrait lui-même à une bonne partie de cette question. Je suis très intéressé à ce que la graine de colza, comme d'ailleurs tous les autres grains, soit acheminée. La vérité c'est que la Commission canadienne du blé n'a aucunement empêché les cultivateurs de livrer leur contingent de graine de colza à M. Caplan. Elle s'oppose cependant à accorder un privilège spécial hors contingents, privilège qui léserait les cultivateurs qui ne peuvent s'en prévaloir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'était pas de cet avis, l'autre jour. Mais s'il en est ainsi pourquoi permet-on aux installations de broyage à Saskatoon, Lethbridge et Altona de le faire sans tenir compte des contingents? J'espère que le ministre a l'intention de commencer à protéger les intérêts des cultivateurs de l'Ouest.

L'hon. M. Lang: A vrai dire non seulement le ministre mais le gouvernement ont cette intention.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DES SERVICES-VOYAGEURS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. David Lewis (York-Sud): J'ai une question à poser au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné que le CP a exprimé l'intention de supprimer tous les services-voyageurs et par là même de se soustraire à l'obligation qu'il avait contractée vis-à-vis des Canadiens en retour de vastes concessions de terrains et de subventions qui lui avaient été octroyées pour fonder la compagnie, le ministre et le gouvernement envisageraient-ils de demander à la compagnie de chemin de fer de rendre aux Canadiens les concessions et les subventions qui lui ont été accordées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, c'est une proposition que j'étudierai volontiers.

M. Lewis: Le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre s'il est prêt à l'étudier dans un sens favorable ou s'il a voulu faire là une réponse drôle?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je me demande si je peux poser la question suivante. On a effleuré le sujet hier, mais le ministre n'était pas à la Chambre. Comme la Commission canadienne des transports est un organisme quasi-judiciaire chargé des transports en général et que les chemins de fer seront représentés quand cet organisme étudiera les récentes propositions du Canadien Pacifique, le ministre songe-t-il à faire représenter par un avocat le gouvernement du Canada qui agit au nom du